

Séminaire de rentrée des Présidents de Ligues

Novotel Orléans la Source
27 septembre 2013





Points d'actualité

Jean-Louis DESNOUES
Président du CROS





Economie Sociale et Solidaire

Dominique SACHER

Président de la CRESS Centre





L'Économie Sociale et Solidaire

Des valeurs, des statuts et des principes

Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondation de l'ESS et Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (EI, AI...)

Un Homme = Une Voix

Liberté d'adhésion

Ressources mixtes

la personne et l'objet social priment sur le capital

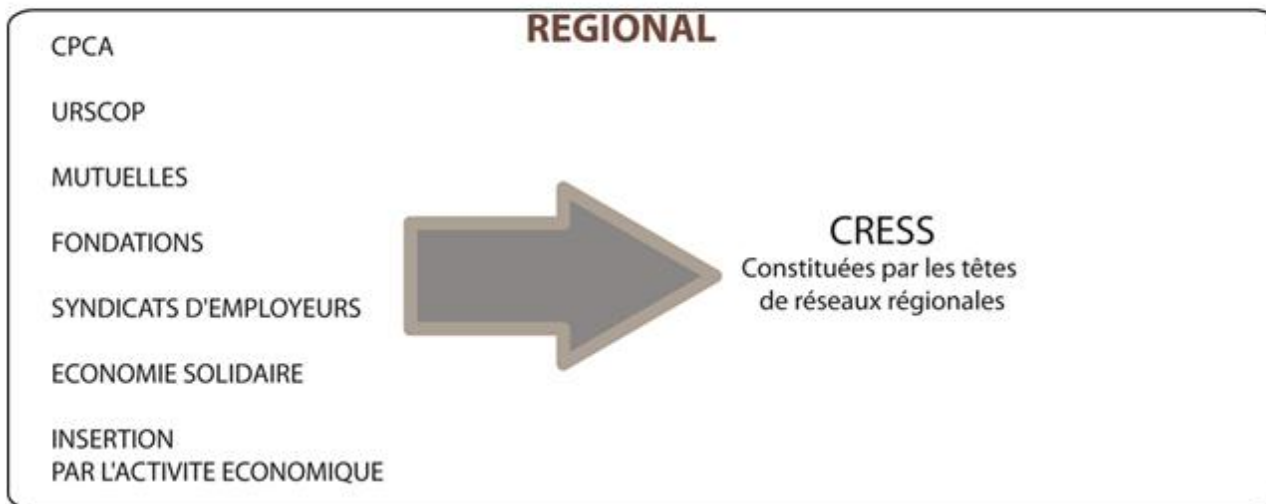
*Par ses valeurs, son mode d'organisation, ses projets, l'ESS s'affiche plus que jamais comme **une alternative de réussite sociale et environnementale** face au modèle économique actuellement dominant.*





L'ESS un secteur organisé

En région et au national



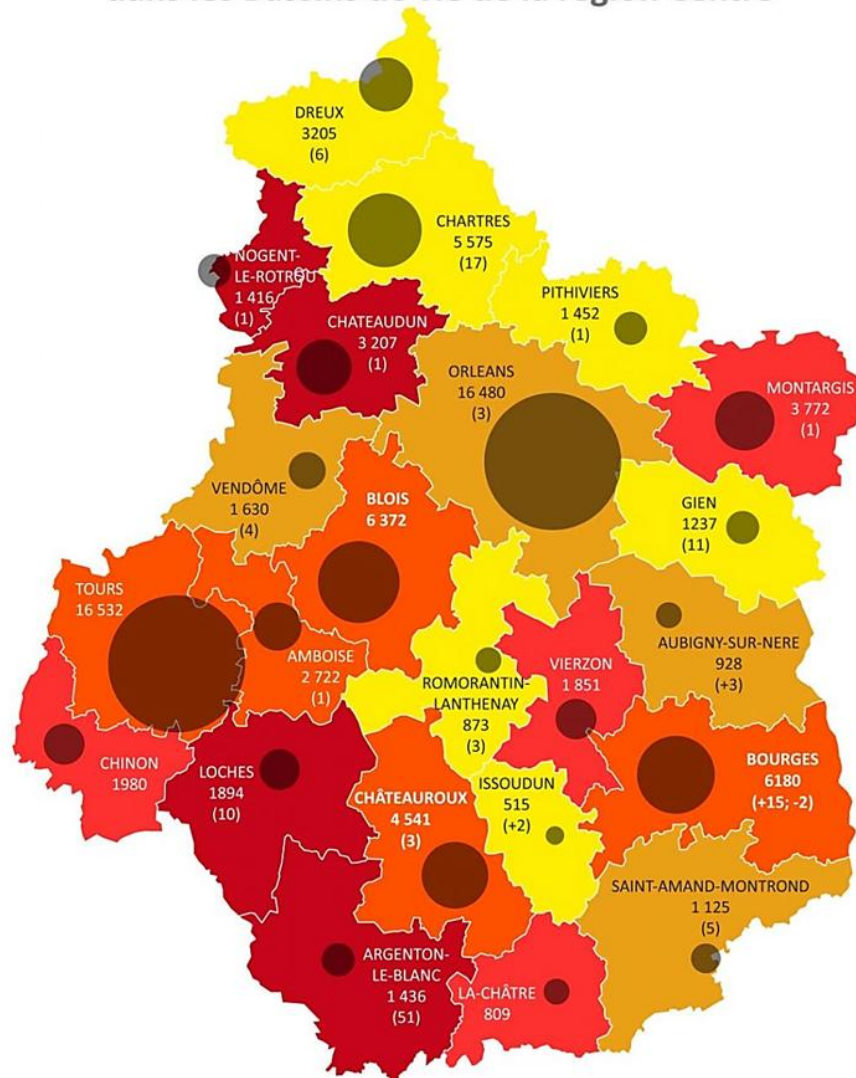


L'ESS en quelques chiffres

- › 2,3 millions de salariés en France, soit **1 emploi sur 10**
- › 222 912 établissements employeurs, soit 9,5 % des établissements employeurs
- › La région Centre s'inscrit dans la moyenne nationale avec 1 emploi sur 10 dans l'ESS



Les effectifs salariés de l'ESS dans les Bassins de vie de la région Centre



Part des salariés de l'ESS sur l'emploi total du Bassin de vie (en %) :

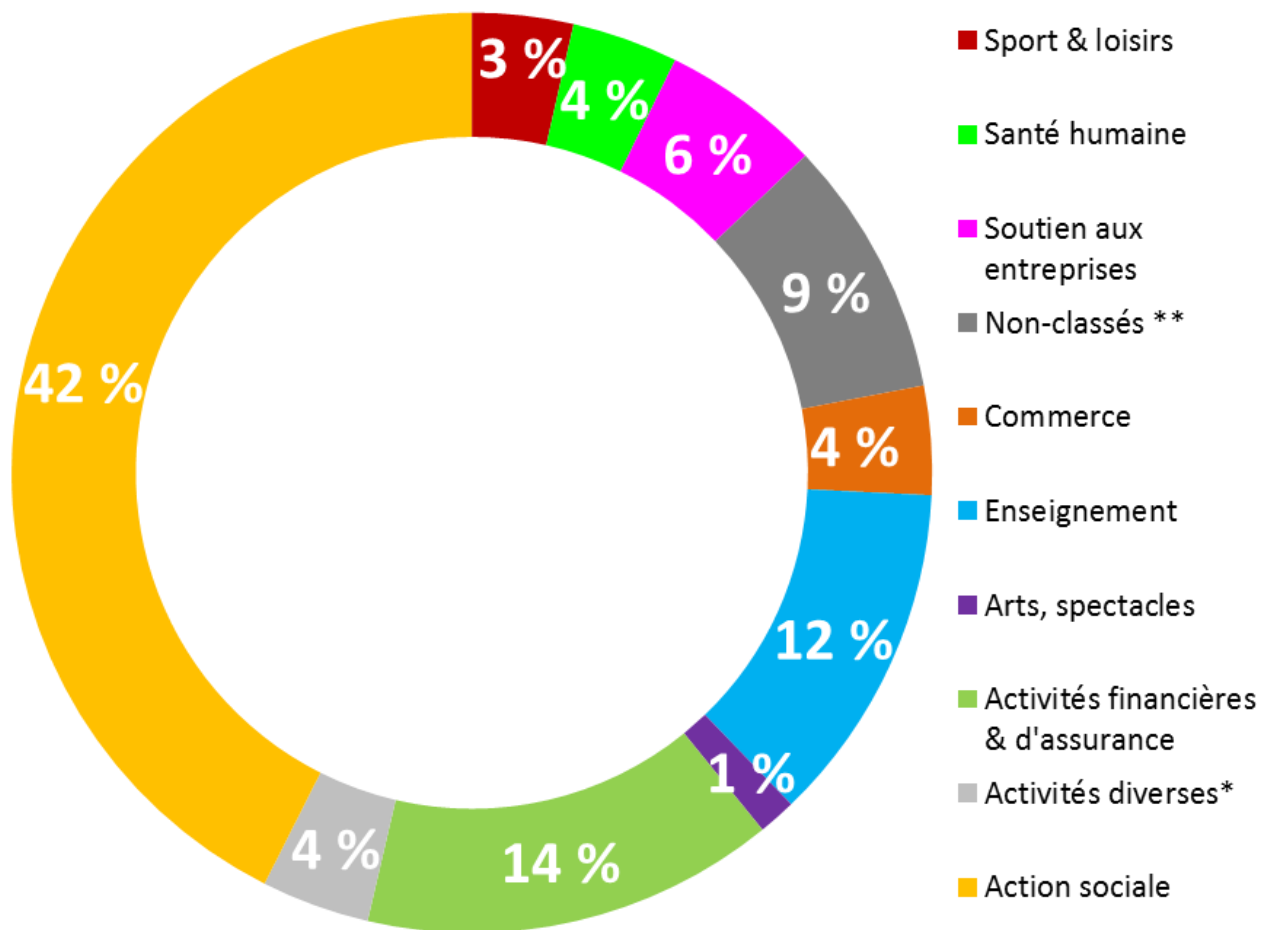
- De 13 à 14,9 %
- De 10,2 à 11,3 %
- De 5,4 à 9 %
- De 11,3 à 13 %
- De 9 à 10,2 %

(1) : Nombre de communes n'ayant pu être prises en compte dans le calcul de l'emploi de l'ESS sur le bassin de vie

Réalisation cartographique : Observatoire Régional de l'ESS Centre
Source : INSEE CLAP 31/12/10



Répartition des salariés de l'ESS par secteur d'activité en région Centre



Source : INSEE CLAP, 31/12/2010, traitement ORESS Centre



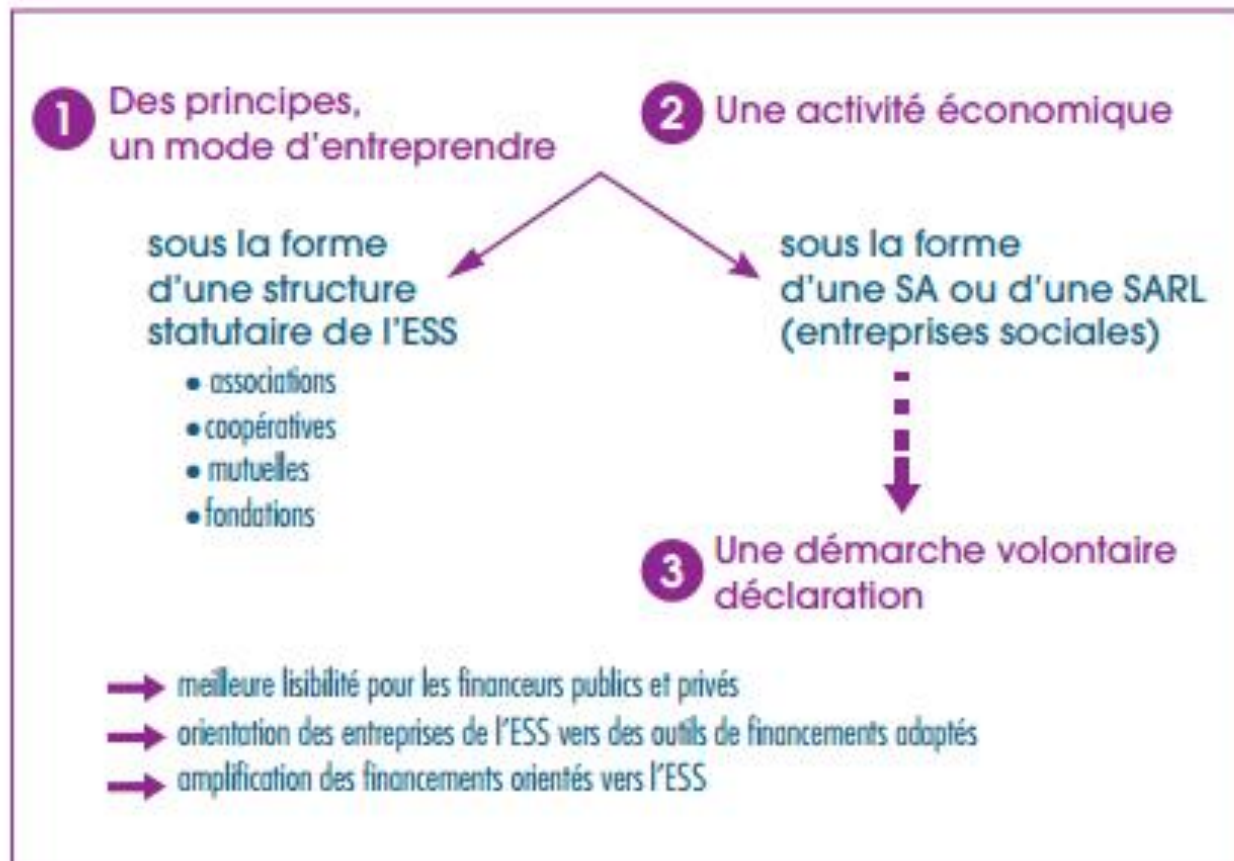
Un projet de loi sur l'ESS

Les effets de la loi ESS

- Meilleure identification des acteurs par les financeurs
- Accès à des financements dédiés
- Pouvoir d'agir pour les salariés
- Création d'emploi dans les territoires
- Sécurisation de l'environnement juridique
- Consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS
- Inscription de la politique publique de l'ESS dans la durée



Quel périmètre?





Reconnaissance des CRESS

Chaque CRESS devra remplir a minima les missions suivantes:

- la représentation des entreprises de l'Économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics,
- la promotion de l'ESS,
- le suivi documentaire du secteur,
- l'appui à la création et au développement des entreprises,
- la préparation d'une conférence régionale tous les deux ans,
- l'appui à la formation des dirigeants et des salariés de l'Économie sociale et solidaire.

Le regroupement des CRESS au sein du Conseil national des CRESS (CNCRESS) permettra de leur donner un cadre national, assurant coordination, cohérence et mise en commun des expériences. Les missions du CNCRESS telles que fixées par le projet de loi sont l'animation et la représentation du réseau des CRESS, la mise en commun des ressources documentaires et la centralisation des données dont disposent les CRESS.





Subvention

Le projet de loi pose le principe de la diversité que peut prendre la subvention: « ensemble des contributions (financières, matérielles ou en personnel) ».

La loi précise également pour quel objectif une subvention peut être allouée: « pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'activité ou le financement global de l'activité de l'organisme bénéficiaire ».



Titre associatif

Ce que la Loi va changer :

L'adaptation du titre associatif va permettre la mise en place de programmes de financement en quasi fonds propres des associations ciblant des stratégies de croissance.

Sont potentiellement visées, des associations de toutes tailles, le point critique pour l'entité bénéficiaire étant sa faculté à dégager, sur longue période, une rémunération du titre associatif correspondant au degré de risque pris par l'investisseur pour l'accompagner dans sa stratégie.



Territoires et PTCE

Multiplier les Pôles territoriaux de coopération économique pour créer des emplois non délocalisables

Aujourd'hui : une **centaine** de Pôles territoriaux de coopération économique

Qu'est-ce qu'un Pôle territorial de coopération économique ?

Une structure rassemblant a minima des **entreprises de l'ESS et des entreprises commerciales**, auxquelles peuvent se joindre des collectivités territoriales, des centres de recherche ou des organismes de formation.

Ces acteurs mettent en œuvre une **stratégie de mutualisation** : de locaux, de services, de compétences.

→ Ce que la loi va changer

Création de nouveaux Pôles en **réponse aux besoins sociaux des territoires**

→ L'appel à projets de 3 millions d'euros a déjà été lancé

Il va permettre l'émergence de 15 Pôles



Mais aussi...

→ En plus de la loi ESS

+ Bpifrance

500
millions d'euros

+ Création du Fonds
d'Innovation Sociale

20
millions d'euros

+ Programme
Investissements
d'Avenir

80
millions d'euros
pour de nouveaux
appels à projets

Des outils adaptés aux besoins de tous les acteurs

FONDS PROPRES
pour **financer**
le développement

CROWDFUNDING
pour **financer** les TPE
de l'économie sociale et
solidaire

GARANTIES
pour **sécuriser**
les investisseurs

AVANCES REMBOURSABLES
pour **encourager**
la prise de risque

PRÊTS PARTICIPATIFS
pour **augmenter** le nombre de
projets de croissance financés



Ressources

<http://www.economie.gouv.fr/le-ministere/benoit-hamon>

<http://www.cresscentre.org/>

<http://www.cPCA-centre.fr/>





Le Financement du sport

Jean-Louis DESNOUES

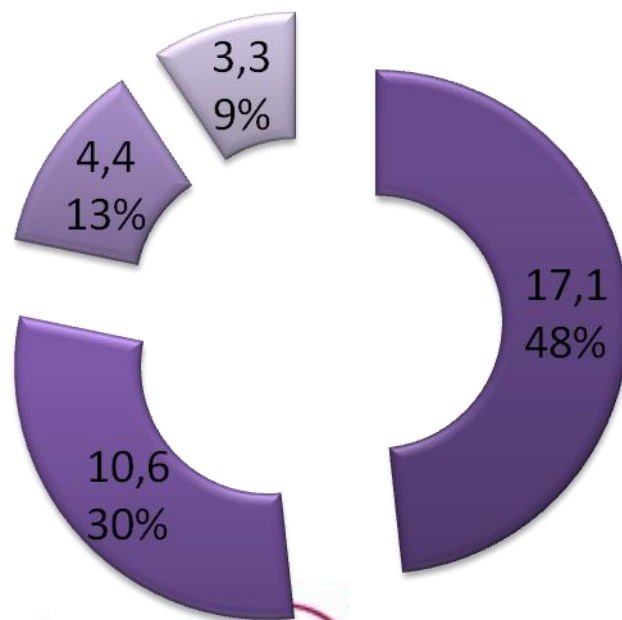
**Constats, besoins, propositions
Echanges, débat**





Constat – La dépense sportive

La dépense sportive en France,
(en milliards d'€)



- Ménages
- Collectivités
- Etat
- Entreprises

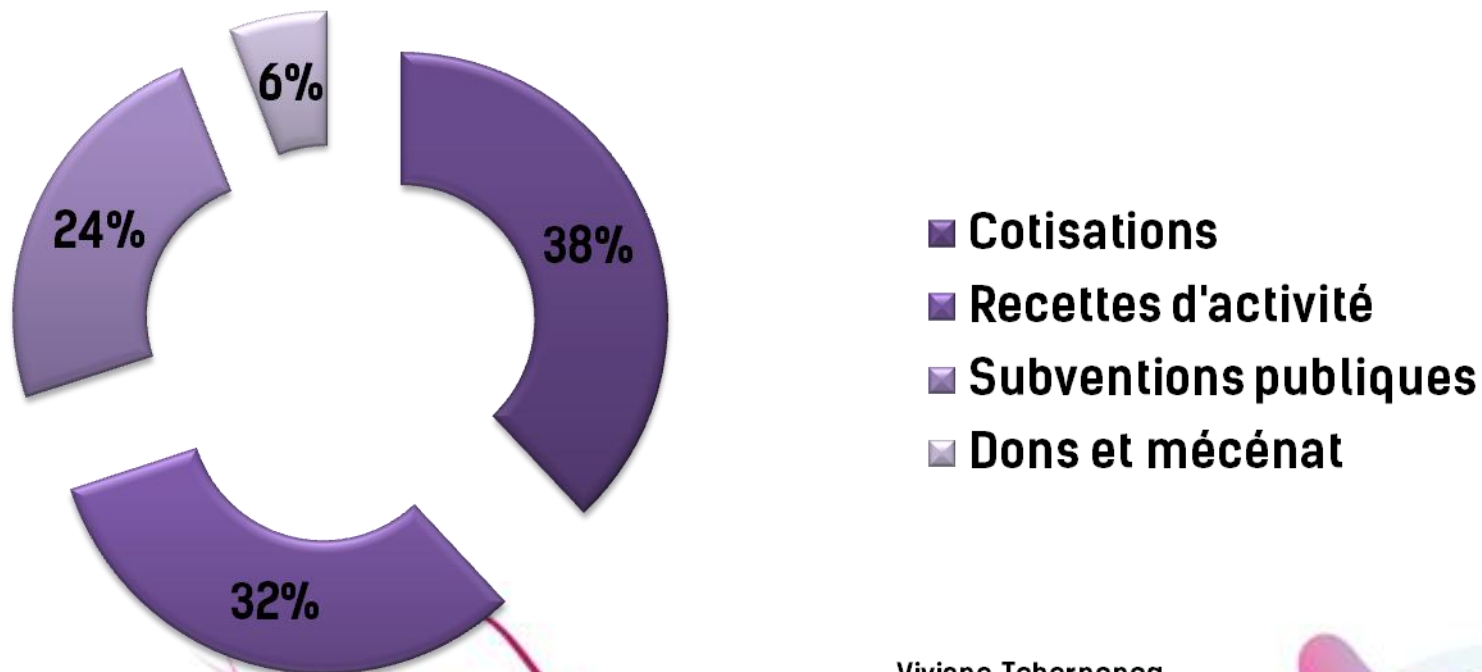
Stat-Info, mars 2013
Données 2010





Constat – Les ressources des associations

Les ressources des associations
(sportives et autres)



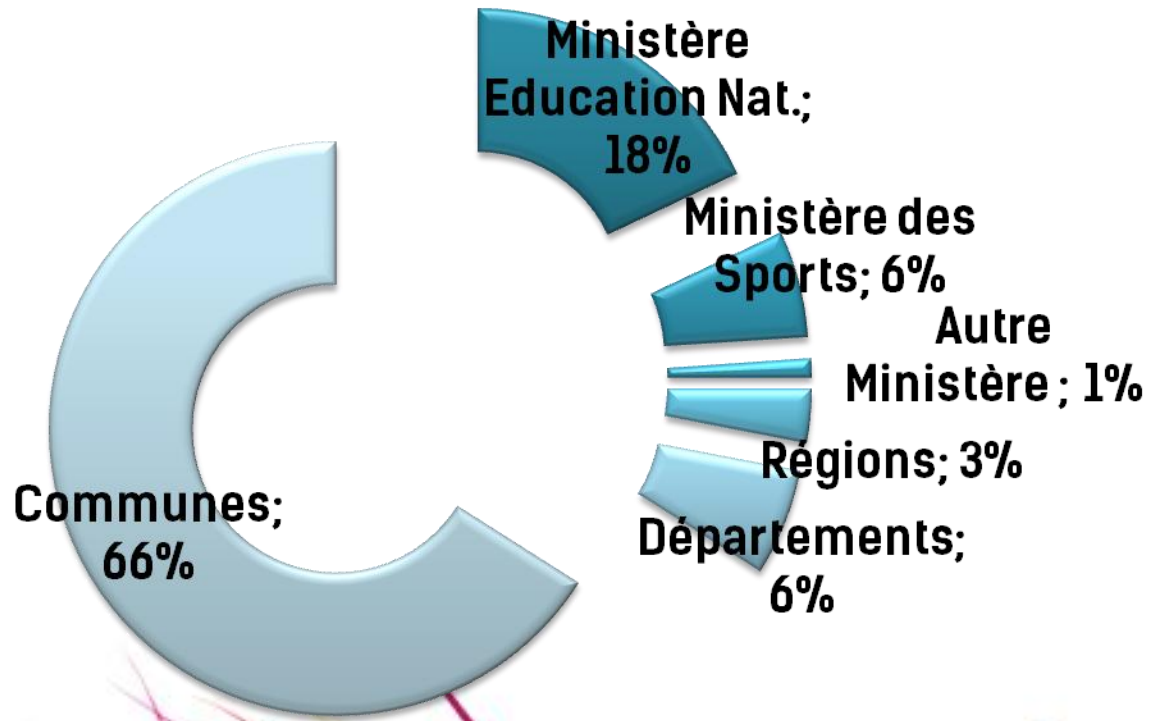
Viviane Tchernonog,
juin 2007





Constat – Les subventions publiques

Répartition des financeurs publics du Sport en France



Communes;
66%

Ministère
Education Nat.;
18%

Ministère des
Sports; 6%

Autre
Ministère; 1%

Régions; 3%

Départements;
6%





Constat – Les subventions publiques

- Le financement public diminue
- Les besoins en financement des associations sportives s'accroissent





Constat – Organisation du sport en France

- **Modèle adapté? Modèle obsolète?**
- **Quel modèle économique mettre en place?**





Constat – Ministère des Sports

- **Ses prérogatives : Haut Niveau / Sport pour tous**
- **Ses moyens humains**
- **Ses moyens financiers : BOP**
- **Le fonctionnement est-il adapté?**





Besoins – L'organisation du sport en France

- **Est-elle adaptée aux besoins...**
 - Des nouvelles pratiques?
 - Des nouveaux publics?
 - Des nouveaux territoires?
 - De financement des associations sportives?





Besoins – Le CNDS

- **Pour qui?**
- **Avec quelle finalité?**
- **Commande publique? Subvention?**





Propositions

- › **Conduire une réorganisation du mouvement sportif**
- › **Bâtir une nouvelle relation avec l'Etat**
- › **Articuler avec efficience les liens avec les collectivités**
- › **Sécuriser les financements**





Propositions – Actions

- Qui fait quoi?
- Avec qui?
- A quel niveau?
 - Niveau national :
 - Renégocier la loi sur le sport
 - Articuler l'intervention entre l'Etat et le mouvement sportif
 - Décliner les politiques ministérielles et fédérales
 - Niveau régional :
 - Représentation territoriale coordonnée du Sport? Oui? Non?
 - Avec quels moyens, humains et financiers?
 - A quels échelons?





Le Financement du sport

Echanges, débat





Intervention des personnalités



Séminaire de rentrée des Présidents de Ligues

A vos Agendas !

Mercredi 20 novembre 2013

Conférence Sport Santé à la Maison des sports
de Châteauroux (Indre).

Vendredi 24 janvier 2014

Cérémonie des vœux et remise des
récompenses aux sportifs et dirigeants
méritants. (Novotel Orléans la Source, Loiret)

Samedi 29 mars 2014

Assemblée Générale (Cher).

CROS

CENTRE

FRANCE



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF